

9e édition du Concours National de la Création Agroalimentaire Biologique

Une initiative de Gers Développement



9e édition du Concours National de la Création Agroalimentaire Biologique

Le coup d'envoi de la 9e édition du Concours National de la Création Agroalimentaire Biologique est lancé !

Les inscriptions sont ouvertes !

Il s'agit du seul concours national exclusivement réservé aux créateurs et dirigeants d'entreprises agroalimentaires biologiques françaises de moins de 3 ans. Organisé depuis 2012 par Gers Développement et parrainé par l'organisme de certification Ecocert, ce concours unique en son genre soutient et encourage la création et le développement des entreprises innovantes sur un secteur en pleine croissance. Cette 9ème édition mettra à l'honneur les projets d'entreprises les plus originaux et innovants alors à vos marques, prêts... candidatez !

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mai 2021 sur le site www.concours-bio.fr.

Les noms des deux lauréats seront dévoilés en juin 2021. Deux lauréats et 30 000 euros de dotations à la clé 5000€ seront attribués au premier lauréat et 2500€ au second lauréat. Chaque lauréat bénéficiera également d'un accompagnement commercial et technologique à travers différentes prestations offertes par les partenaires: référencement test, campagne publicitaire, prestations de conseil technologique et accompagnement en sourcing. Les dates et chiffres clés de la 9ème édition

Dépôt des candidatures : du 15 janvier 2021 au 15 mai 2021 Jury : juin 2021

Remise des Prix : juillet 2021 Entreprises lauréates des 8 éditions

Le Bio en France en 2019 (Source Agence Bio)

- 11,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- La valeur des achats des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique a progressé de 1,4 milliard d'euros (+ 13,5 % vs 2018)
- Une production agricole multipliée par deux en 5 ans (2,3 millions d'ha soit 8,5 % de la SAU)
- 179 500 emplois directs dans les filières bio (+15 % vs 2018) • 85 % des Français estiment important de développer l'agriculture bio
- En 2019, plus de 9 Français sur 10 déclarent avoir consommé des produits biologiques et près des ¾ consomment bio régulièrement (au moins une fois par mois)
- 14 % des Français consomment bio tous les jours

Dotations • Un chèque de 5000 € pour le premier lauréat et une prestation de l'agence Com RP d'une valeur de 2500 €

- Un chèque de 2500 € pour le deuxième lauréat
- Un référencement test par Relais Vert
- Des prestations technologiques (essais, mises au point...) et/ou une formation du CTCPA à hauteur de 3000 €
- Une communication nationale dans le Magazine Biolinéaires d'une valeur de 2850 €
- Accompagnement au sourcing et abonnement au web-magazine Ingrébio.fr d'une valeur de 1000 €